



HAL
open science

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

Eric Auburtin

► **To cite this version:**

Eric Auburtin. APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE. Mosella : revue du Centre d'études géographiques de Metz, 2010, Actes du colloque Frontières et Aménagement, 32 (1-4). hal-03053390

HAL Id: hal-03053390

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03053390>

Submitted on 11 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

Éric AUBURTIN

Lycée Henri Poincaré, Nancy
Institut français de Géopolitique, IFG, Paris 8

RÉSUMÉ :

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

En 2005, les gouvernements français et luxembourgeois ont décidé d'organiser, à quelques semaines d'écart, un référendum pour procéder à la ratification du traité constitutionnel européen. Cette double consultation constitue un événement électoral unique pour mesurer le sentiment des populations de part et d'autre d'une même frontière interétatique. Cet article tentera de montrer à quel point malgré des résultats apparemment contradictoires, le vote de refus au traité constitutionnel s'appuie sur des caractéristiques sociologiques analogues de part et d'autre de la frontière. Il questionnera en retour la réalité de la frontière dans le cadre de l'intégration européenne dont les effets loin de s'effacer se recomposent sous de nouvelles formes territoriales y compris sur le plan électoral.

Mots-clés : Géographie électorale, référendum, constitution, frontière, identité, Lorraine, Luxembourg

ABSTRACT:

ELECTORAL APPROACH OF EUROPEAN FEELING, ANALYSES OF LORRAINE AND LUXEMBURG INHABITANTS' VOTE TO THE EUROPEAN CONSTITUTIONAL TREATY IN 2005

In 2005, the French and Luxemburgish governments decided to organize, at a few weeks of intervals, a referendum to ratify the European constitutional treaty. This double consultation constitutes a single electoral event to measure the feeling of the populations on both sides of the same inter-official border. This article will try to show at which point in spite of apparently contradictory results, the vote of refusal to the constitutional treaty is based on similar sociological characteristics on both sides of the border. It will question in return the reality of the border in integrated Europe. Far from being erased, effects-border are reorganized in new territorial forms including on the electoral level.

Keywords: Electoral geography, referendum, European Constitutional Treaty, Identity, Lorraine, Luxembourg

ZUSAMMENFASSUNG:**ABSTIMMUNGSVERHALTEN UND EUROPÄISCHES BEWUSSTSEIN DER
LOTHRINGER UND LUXEMBURGER IM SPIEGEL DER ERGEBNISSE DES EU-
VERFASSUNGSREFERENDUMS 2005**

Im Jahre 2005 haben die französischen und luxemburgischen Regierungen beschlossen, im Abstand einiger Wochen jeweils eine Volksabstimmung zu organisieren, um die Ratifizierung des europäischen Verfassungsvertrages durchzuführen. Diese doppelte Konsultation stellt ein einmaliges Wahlereignis dar, am Beispiel dessen das Befinden der Bevölkerungen beiderseits der Staatsgrenze untersucht werden kann. Dieser Artikel versucht zu zeigen, inwiefern die Ablehnung des Verfassungsvertrags in beiden Regionen - trotz offensichtlich widersprüchlicher Ergebnisse - auf ähnlichen soziologischen Merkmalen basiert. Im Weiteren wird der Frage nachgegangen, inwieweit der europäische Integrationsprozess nicht zu einem Verschwinden der Grenzen sondern zu neuen Formen der Territorialisierung führt, einschließlich der Wahlgeographie.

Schlüsselbegriffe: *Wahlgeographie, Referendum, Verfassung, Grenze, Identität, Lothringen, Luxemburg*

Si l'aménagement du territoire a été fondamentalement pensé dans un cadre national, la volonté de construire une Europe plus intégrée oblige aujourd'hui les acteurs et les populations à se projeter dans un espace européen qui constitue un nouveau périmètre de référence de l'action des pouvoirs publics.

Roger Brunet, au début des années 1990, signalait déjà la nécessité de prendre désormais pleinement en charge ce nouvel échelon territorial et institutionnel dans la mise en œuvre de nouvelles politiques et nouveaux projets d'aménagement. L'élargissement des horizons et de la réflexion fait prendre conscience aux décideurs de la nécessité de mieux «ménager le territoire français dans l'espace européen» à la fois pour mieux le préserver mais aussi pour le gérer avec une plus grande efficacité (Brunet, 1997, p.128). «Dans cet esprit, le ménagement du territoire devrait tout à la fois servir la performance globale de l'économie nationale et européenne, assurer une meilleure égalité des chances des parties du territoire européen, et gérer mieux l'ensemble de l'environnement»

C'est dans cette optique, celle du ménagement du territoire, que s'inscrit cette contribution. La consultation des Lorrains et des Luxembourgeois à quelques semaines d'intervalle sur le projet de constitution européenne en 2005 constitue un événement électoral unique pour mesurer la perception et la représentation que certains citoyens se font de la construction européenne et ce, de part et d'autre d'une même frontière interétatique, même si celui-ci peut aussi se trouver influencé par d'autres éléments issus du contexte national. Le référendum de 2005 cristallise, en effet, un moment de l'opinion où la construction européenne est analysée autant comme une chance que comme un défi : si une grande partie des électeurs ont ainsi marqué leur déception à l'égard de l'Europe telle qu'elle se fait, leurs attentes n'en sont pas moins grandes par rapport aux fonctions de protection et de solidarité que l'UE pourrait représenter à leur égard. Ce paradoxe tient aussi au moment spécifique du scrutin, les responsables politiques cherchant par la mise en œuvre du traité

Éric AUBURTIN

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR
DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

constitutionnel à repenser l'organisation institutionnelle et fonctionnelle d'une Union européenne confrontée à de nouvelles vagues d'élargissement, et qui, de fait, représentaient pour les mêmes électeurs autant de menaces de dilution du projet européen initial.

Il constitue ainsi à n'en pas douter un indicateur précieux à prendre en compte pour le décideur public qui doit envisager la planification de son action sur le moyen et le long terme.

Cet article tentera de mettre en évidence, par l'analyse électorale et sa confrontation à un certain nombre d'enquêtes ou de sondages, les éléments de complémentarité, de symétrie ou de déséquilibre, qu'il est possible, sur le plan territorial, de relever de part et d'autre de la frontière franco-luxembourgeoise.

En effet, malgré le résultat apparemment contradictoire qui caractérise le vote des Lorrains et des Luxembourgeois, un certain nombre de convergences électorales peuvent être relevées dans l'analyse du vote de part et d'autre de la frontière, principalement pour les communes ouvrières.

À l'échelle des territoires lorrain et luxembourgeois, les effets de symétrie apparaissent cependant beaucoup plus nuancés et doivent aussi s'analyser tant à la lumière des éléments de cadrage fournis par le contexte national respectif que par ceux provenant de la sociologie électorale. Les rôles des acteurs politiques, des collectifs de soutien ou de refus au projet de constitution européenne pourront aussi être mis en évidence.

Il pourra aussi être utile au-delà de l'analyse des sondages sortis des urnes, de confronter ces éléments à certaines enquêtes menées auprès des populations frontalières notamment auprès d'actifs lorrains occupés au Grand-duché pour prendre en compte de manière plus spécifique les attentes, les craintes, les évolutions du sentiment d'appartenance de populations qui vivent pour certaines largement du différentiel fiscal et économique induit par la frontière. A ce sujet, l'analyse des résultats du vote à l'échelle de l'aire urbaine transfrontalière du Pôle Européen de Développement sera ainsi l'occasion d'apporter un éclairage spécifique sur l'un des territoires européens identifiée au début des années 1980 comme une possible «communauté de destin».

Sur un plan méthodologique, le matériel cartographique qui est ici proposé au lecteur permettra surtout de soulever certaines hypothèses que d'autres méthodes d'investigation devront ensuite conforter. Ainsi, si l'abondance des cartes permet par simple association visuelle d'établir certaines corrélations entre les variables électorales et sociologiques, les liens qu'il est possible d'établir ne valent que par la connaissance et le rapprochement que l'on peut faire avec le contexte politique et économique au moment du scrutin, à l'échelle nationale, régionale et locale. La comparaison des cartes nécessiterait un traitement statistique beaucoup plus poussé, en prenant en compte notamment tout le champ de l'analyse spatiale qui privilégie le calcul d'indices de similarité pour établir des comparaisons de surfaces. (Badariotti, 2004). L'objectif était déjà de présenter une cartographie transfrontalière des résultats du vote pour susciter la réflexion et de proposer ainsi un nouvel outil de mesure de la perception de la frontière.

1. - UN CONTEXTE NATIONAL MARQUÉ EN FRANCE ET AU LUXEMBOURG PAR LA MONTÉE DE L'EUROSCEPTICISME

1.1. - Un contexte lorrain empreint de morosité

Si apparemment le vote des Lorrains (54.4% de «non») et le vote des Luxembourgeois (56.4% de «oui») ont joué à front renversé, le contexte national et européen a pu représenter une part importante du résultat final et expliquer une partie du vote de défiance qui s'est exprimé avec plus d'intensité du côté lorrain que du côté luxembourgeois marqué par un vote négatif essentiellement dans la partie Sud du pays.

La morosité économique et l'impopularité gouvernementale ont évidemment leur place dans le résultat très négatif que les Lorrains ont adressé à leurs responsables politiques, et ce de manière d'autant plus paradoxale, que la majorité des formations politiques de droite et de gauche avaient appelé à un vote d'adhésion. Une enquête Ipsos, réalisée à la sortie des urnes, a montré que la première motivation des électeurs a d'abord été le mécontentement qu'ils ont voulu adresser à l'égard de la situation économique et sociale en France au moment du scrutin (pour 52% des électeurs qui ont choisi le «non») Pour la Sofres, 40% des électeurs qui ont exprimé un vote de refus l'ont fait pour exprimer leur «ras-le-bol» vis à vis de la «situation politique actuelle». C'est donc avant tout dans le cadre d'un scrutin perçu comme national que les électeurs se sont prononcés sur un enjeu européen, principalement en France, alors qu'aucune autre consultation électorale n'était prévue avant l'année 2007.

Les problèmes politiques réels et sérieux ont été habilement utilisés en France pour mobiliser contre la Constitution européenne. Ou plutôt : la lutte contre la Constitution a été utilisée pour lutter contre le gouvernement en place, ce qui n'a pas été le cas au Luxembourg. Mais les arguments français du «non» ont circulé sur la toile et jeté le trouble dans de nombreux esprits. La peur des délocalisations, d'une remilitarisation de l'Europe dans un contexte international plus tendu, les incertitudes sur l'évolution du monde moderne ont créé les ingrédients d'une véritable fièvre électorale et suscité le débat jusqu'au sein d'une société luxembourgeoise nettement plus policée.

Fig. 1 : Résultats du vote aux référendums du 29 mai et du 10 juillet en faveur du traité constitutionnel en Lorraine et au Luxembourg

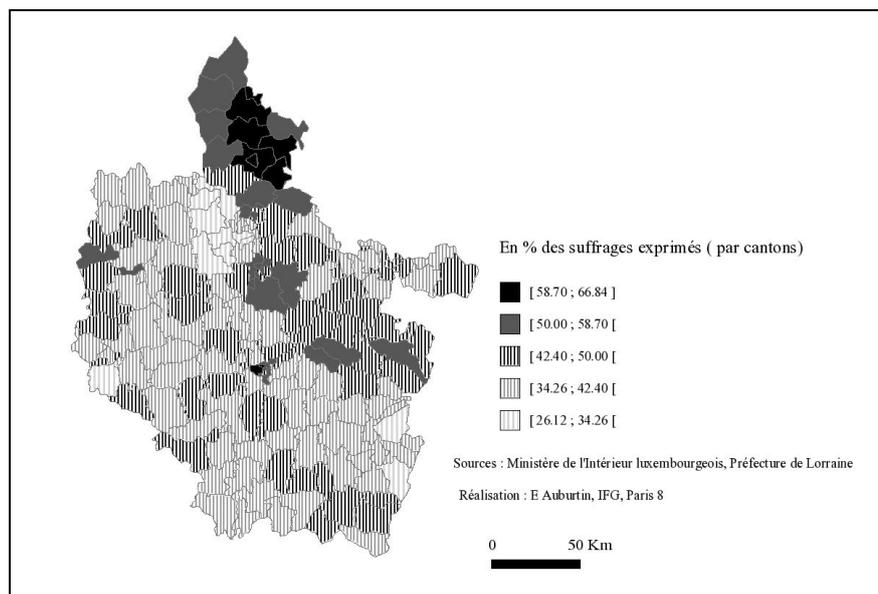


Fig. 2 : La population ouvrière des cantons lorrains et luxembourgeois

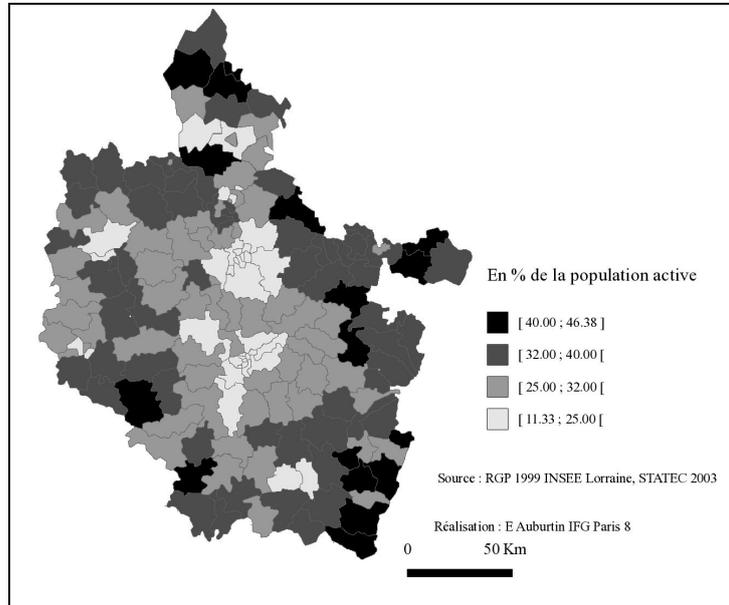


Fig. 3 : Part de la population active au chômage pour les cantons lorrains et luxembourgeois

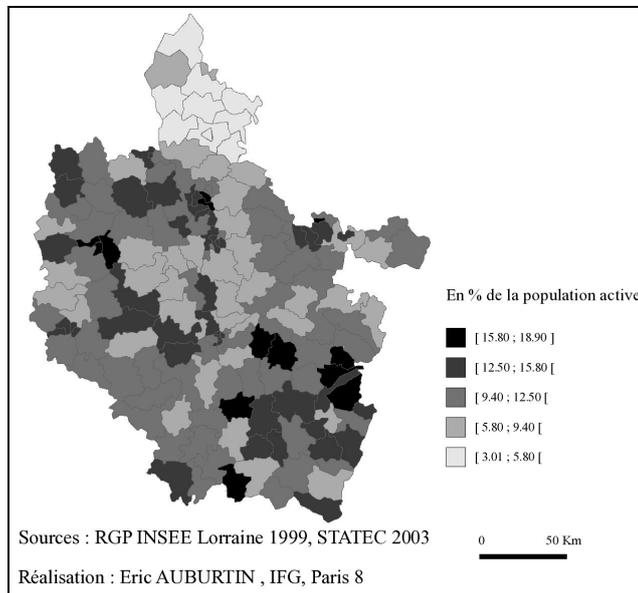


Fig. 4 : Résultats du vote en faveur du traité de Maastricht le 20 septembre 1992, en Lorraine par cantons

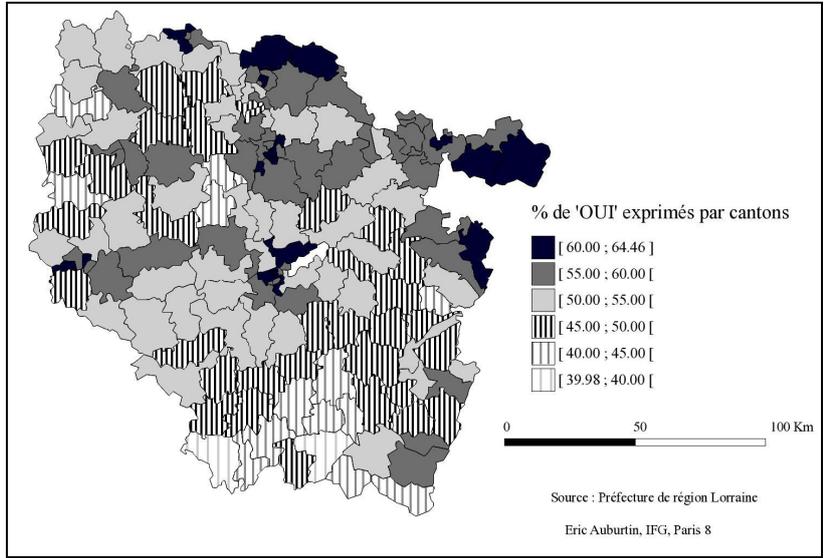
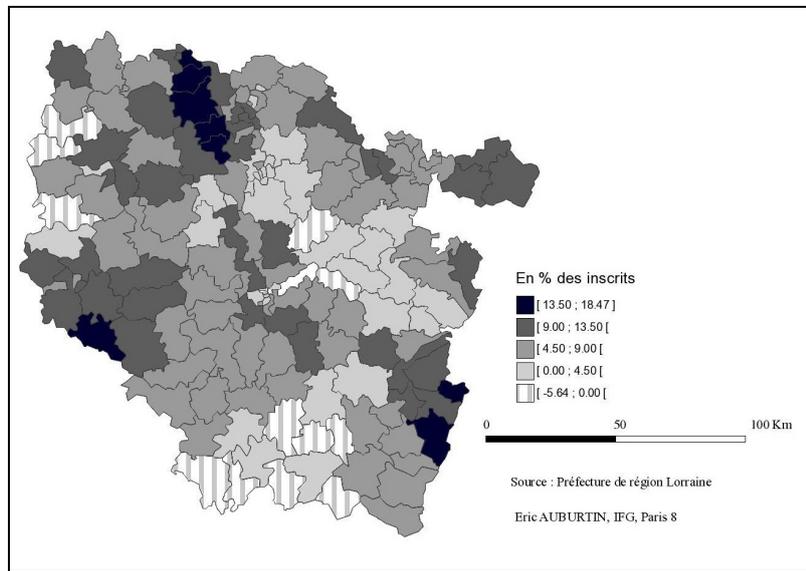


Fig. 5 : Évolution du vote NON aux référendums européens de 1992 et 2005 en Lorraine par cantons



Éric AUBURTIN
APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR
DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

Fig. 6 : La population de niveau d'études supérieures en Lorraine par cantons (RGP 1999)

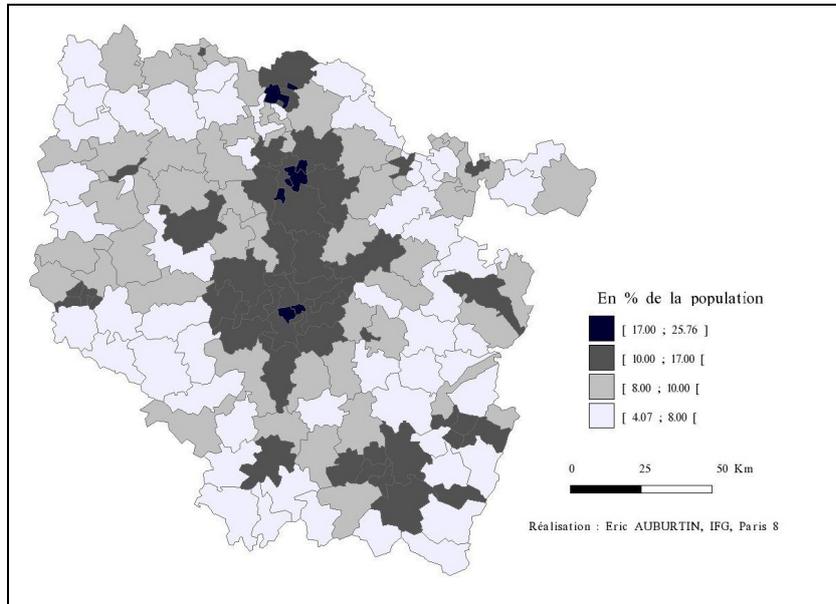


Fig. 7 : Population de travailleurs indépendants au Luxembourg par communes en 2003

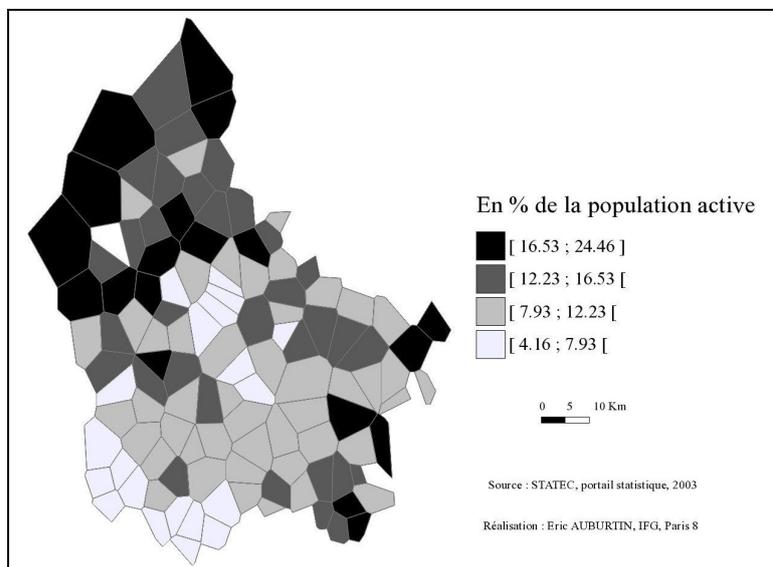


Fig. 8 : Population d'employés et fonctionnaires au Luxembourg par communes en 2003

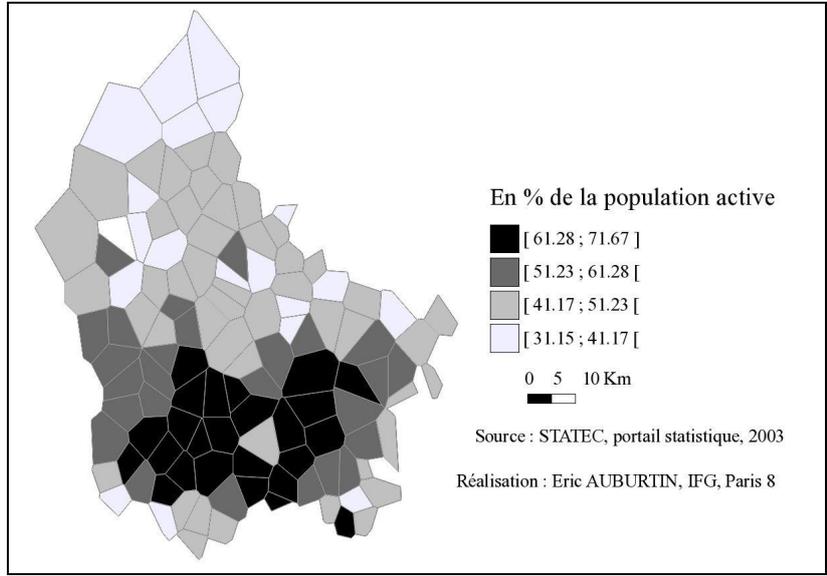
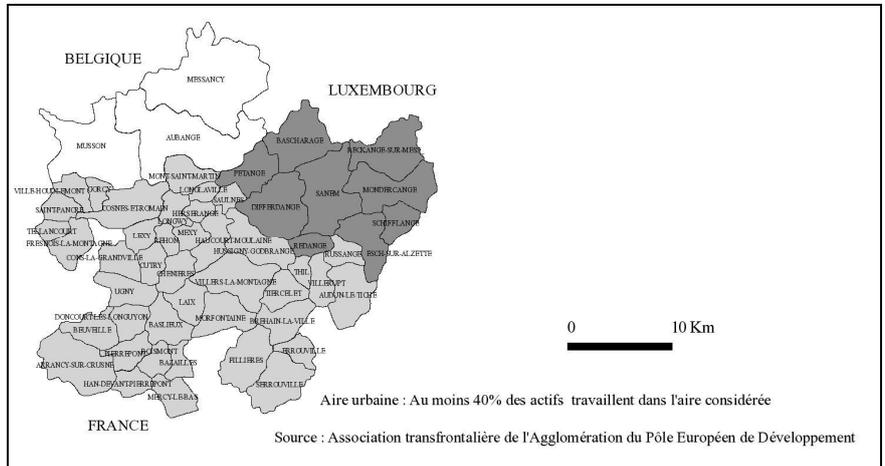


Fig. 9 : Aire urbaine transfrontalière de l'agglomération du Pôle Européen de Développement



Éric AUBURTIN
APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR
DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

Fig. 10 : Résultats du vote au référendum sur le projet de Constitution européenne les 29 mai et 10 juillet 2005 dans l'aire urbaine transfrontalière du PED

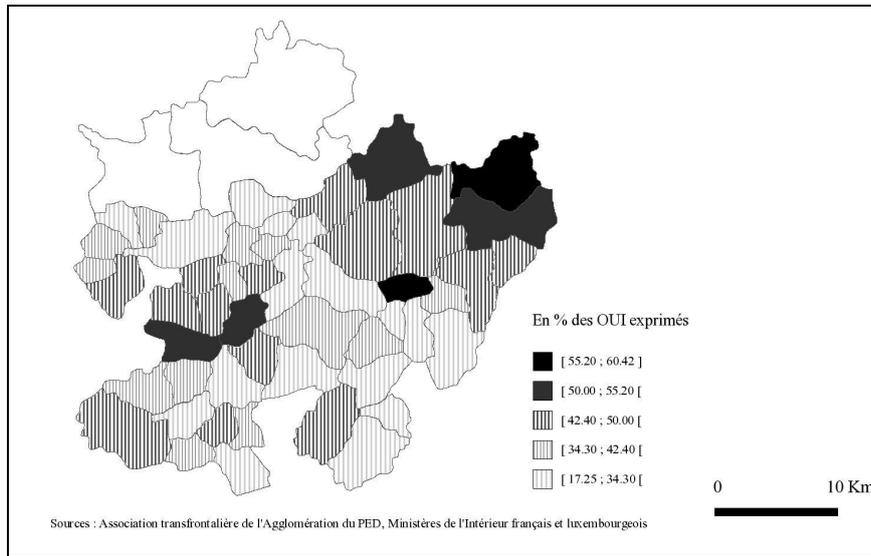


Fig. 11 : Population ouvrière des communes de l'aire urbaine transfrontalière du PED

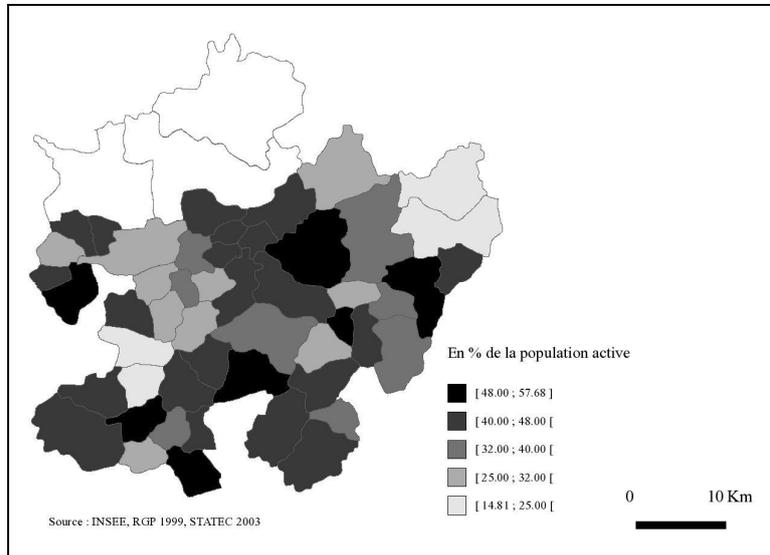
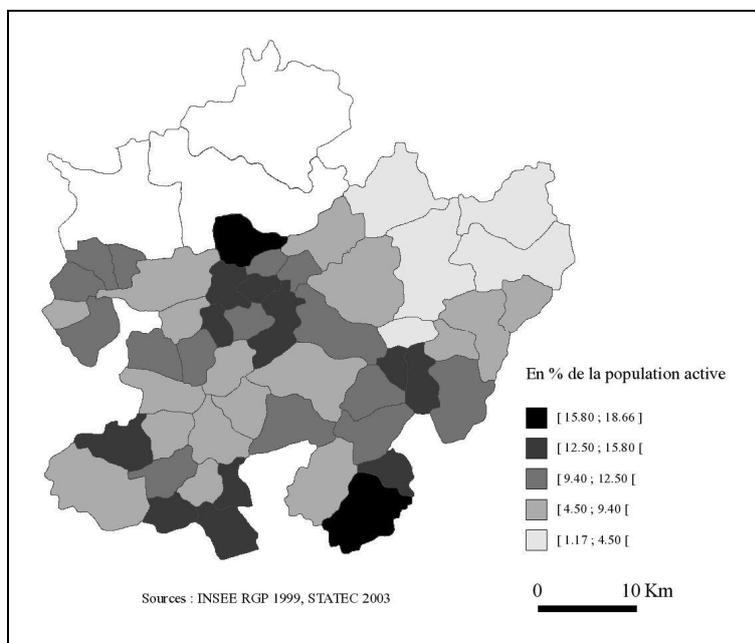


Fig. 12 : Taux de chômage des communes de l'aire urbaine transfrontalière du PED

Pour autant, le vote de défiance manifesté par les Français et plus spécialement les Lorrains à l'égard de la construction européenne à l'occasion de ce référendum n'est pas nouveau et confirme une tendance observée depuis les élections européennes de 1994 : le long de la bande frontalière, les taux d'abstention avoisine souvent les 50% et le bassin sidérurgique constitue même l'un des points d'ancrage de ce vote de défiance depuis les élections européennes de 1984. Dans le Bassin Houiller et l'Est de la Moselle, les résultats apparaissent plus contrastés suivant les cantons et plus partagés avec les partis de droite europhiles.

1.2. - Au Luxembourg, un « oui » européen vigilant et inquiet

Intervenant un mois et demi après les refus français et néerlandais, le référendum luxembourgeois représentait un test non moins décisif pour mesurer l'adhésion des peuples au projet européen.

En effet, le gouvernement et le Parlement luxembourgeois, en choisissant la procédure référendaire, optaient pour un mode de consultation qui n'avait connu que trois précédents dans l'histoire du pays, une première fois en 1919 où deux référendums furent organisés sur la forme de l'État et l'opportunité d'une union économique avec la France et la Belgique, une troisième fois en 1937 pour trancher une question sur le fonctionnement démocratique du pays et l'interdiction possible du Parti communiste luxembourgeois. Le caractère constitutionnel du traité proposé au référendum de 2005 paraissait ainsi constituer un exercice solennel et salutaire sur le plan démocratique sans risque électoral majeur d'autant que le Grand-duché de Luxembourg constitue l'un des pays les plus europhiles de l'UE et les plus attachés au processus de construction et de compromis communautaire comme le révèlent la plupart des enquêtes Eurobaromètres, le pays ayant été associé depuis la genèse du projet européen à toutes les étapes de son élaboration.

Éric AUBURTIN
APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR
DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

Le Grand-duché a, en effet, hérité de ce rôle historique et fondateur le siège d'une grande partie des institutions européennes qui, couplé au développement de sa place financière, a permis le décollage de l'économie luxembourgeoise. La mise en œuvre du marché Unique en 1993 n'a constitué en quelque sorte qu'un accélérateur dont l'économie luxembourgeoise a su tirer profit pour étendre son bassin de main d'œuvre sur une grande partie des territoires périphériques qui le bordent et composent la Grande Région Sar Lor Lux Rhénanie-Palatinat Wallonie. Le Grand-duché tire ainsi parti de sa position de pivot au sein des relations européennes pour profiter de la dynamique de l'intégration communautaire.

Mais il sait aussi jouer de ses prérogatives d'État souverain pour protéger les intérêts de la place financière qui a fait sa renommée d'autant que les recettes du secteur bancaire représentent près du quart des recettes de l'État.

Au printemps 2005, 80% de l'opinion luxembourgeoise affirme encore son sentiment d'appartenance à l'UE mais depuis 2004, les enquêtes Eurobaromètres mesurent aussi une inquiétude grandissante dans la population sur la façon dont l'UE évolue d'autant que le taux de chômage contenu jusqu'en 2002 à 2.5% a doublé depuis pour atteindre une moyenne autour de 5% (fig. 3). Dans ces enquêtes, les Luxembourgeois se montrent d'ailleurs plutôt hostiles au processus d'élargissement de l'UE qu'ils considèrent comme une menace potentielle pour la stabilité de l'économie du pays et de leur emploi (pour 6 Luxembourgeois sur 10 alors que la moyenne européenne est de 4 sur 10).

Pour autant, dans l'enquête de juillet 2004, 77% des sondés se déclaraient encore favorables à un projet de constitution européenne.

A la veille de la consultation électorale, les partis politiques luxembourgeois étaient pour une très grande part alignés sur la position du Premier ministre chrétien-démocrate Jean-Claude Juncker, très impliqué personnellement en faveur de la ratification du traité. Seuls certains partis de gauche (La Gauche et le Parti communiste) qui n'ont plus de représentants élus à la Chambre des représentants depuis Juin 2004 et le parti souverainiste de droite ADR (Action pour la Démocratie et la Justice Sociale) se sont déclarés hostiles au traité pour des raisons d'ailleurs opposées : les partis de gauche rejetaient la conception libérale, marchande et antidémocratique de la construction européenne, alors que l'ADR condamnait le nouvel ordre constitutionnel que la ratification du traité européen ne manquerait pas d'imposer au fonctionnement de l'État luxembourgeois. Au total, l'opposition au traité ne représentait que 12 à 13% du corps électoral et ne pouvait compter que sur 5 députés (le groupe ADR) sur un total de 60 pour faire entendre sa voix.

Comme le fait remarquer Philippe Poirier (2007), « l'absence de forces eurosceptiques ou souverainistes structurées n'empêchent pas toutefois que le souverainisme libéral, le protectionnisme social ou bien encore le stato-nationalisme soient bel et bien latents dans la société luxembourgeoise. La différence avec ce qui s'est passé en France et aux Pays-Bas, c'est qu'ils n'ont pas trouvé de canaux électoraux qui auraient pu les amalgamer et leur donner une nouvelle dynamique. Le référendum constitutionnel a pu opérer momentanément cette fusion. » L'essentiel des craintes luxembourgeoises relayées par certains corps de la société civile se focalise sur une harmonisation fiscale et sociale européenne qui ferait perdre au Luxembourg son statut d'exception dont il bénéficie en vertu de son droit souverain (notamment quant à la domiciliation des sociétés, une fiscalité et des charges patronales en moyenne en dessous de celles des États de l'Europe des 15, ainsi qu'un commerce transfrontalier lucratif sur certains produits notamment pétroliers, etc.)

Finalement, seule la fédération syndicale FNCTTFEL¹ milita officiellement contre le projet de traité jugeant qu'il n'améliorerait en rien l'Union sociale des Européens alors que l'OGBL² pourtant proche du parti socialiste (POSL³) finit par renoncer, sous la pression de

¹ FNCTTFEL (Fédération Nationale des Cheminots, Travailleurs du Transport, Fonctionnaires et Employés Luxembourgeois).

² OGBL (*Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg*), Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg.

Éric AUBURTIN

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

ses adhérents, à participer à une campagne de soutien sans pour autant apporter sa caution au «non»

Si les forces électorales ou sociales en faveur du « non » restent ainsi limitées, elles vont bénéficier dès juin 2004 de la constitution d'un comité pour le NON qui agrège divers courants et associations altermondialistes, situées « à la gauche de la gauche » et qui vont pourfendre de réunion en meeting la portée du texte constitutionnel jugé trop libéral, trop atlantiste et antidémocratique.

Il faut d'ailleurs noter à ce sujet, un véritable effet de capillarité entre les thèmes défendus par les tenants du «non» en France et au Luxembourg : dans les deux pays, le devenir d'une Europe sociale a été l'un des thèmes dominants de la campagne électorale, rencontrant les angoisses des électeurs inquiets pour leur avenir et pour celui de leurs enfants. L'association systématique du thème de l'Europe sociale avec le traité, toujours sur un mode négatif, a rendu le soutien aux socialistes (POSL) associés au gouvernement et aux Verts plus problématique, tout comme en France, où la victoire du « non » s'explique assez facilement, par un ralliement d'une fraction majoritaire de l'électorat de gauche.

En fait, le référendum de 2005 a mis en exergue un malaise identitaire perceptible au Luxembourg depuis les élections européennes de juin 2004 et qui se traduit par de nouvelles inquiétudes pour la cohésion d'une société luxembourgeoise plus cosmopolite que jamais : 36% de la population est d'origine étrangère alors que près du quart de la population active (122 000 salariés en 2006) est composé de travailleurs frontaliers issus des pays voisins (Wallonie, Lorraine, Sarre, région de Trèves) dans un contexte économique devenu moins favorable.

Les sondages d'Eurostat réalisés en 2004 avaient déjà montré que les Luxembourgeois étaient parmi les moins enthousiastes à l'égard de l'élargissement actuel et futur, notamment en ce qui concerne la Turquie.

Le contexte électoral s'est révélé ainsi plus difficile que prévu pour le Premier ministre Jean-Claude Juncker à quelques semaines du scrutin: malgré l'appoint à priori essentiel de la majorité des partis de gouvernement parmi lesquels le PCS (Parti chrétien social) et le POSL, celui-ci dut se battre sur trois fronts politiques successifs pour l'emporter: l'échec relatif du Conseil européen de Luxembourg de juin 2005 sur fond de crise budgétaire européenne ternissait la stature qu'il continue de représenter aux yeux de l'opinion luxembourgeoise, la forte mobilisation des partisans au Comité du NON contrastait avec l'atonie de la campagne des tenants du «oui», les succès du «non» français et néerlandais dramatisant encore les enjeux de la campagne au point que le Premier Ministre sentit le besoin de lier son avenir politique personnel au résultat du scrutin. «En jouant de nouveau à merveille la partition du «parti de l'État», c'est-à-dire le détenteur du savoir sur la politique européenne et le défenseur des intérêts grand-ducaux en Europe, le Premier-ministre et le PCS ont ainsi assuré la victoire du «oui» au sortir de la présidence du Conseil de l'Union européenne dans les deux dernières semaines de campagne». (Poirier, 2007) Le discours «nationalitaire» tenu par le parti majoritaire au gouvernement (PCS) a pu ainsi court-circuiter le discours stato-national tenu par le parti souverainiste ADR, tout en isolant les organisations qui avaient appelé à voter « non » et principalement situés à la «gauche de la gauche».

Il semble que l'argument d'un traité jugé trop compliqué et trop libéral ait davantage porté chez les électeurs nonistes luxembourgeois (près de 35% des personnes interrogées) contre 20-25% en France alors que 47% des électeurs français ont mis en évidence la situation économique et sociale dégradée pour refuser le traité contre 35% des électeurs luxembourgeois qui ont voté «non».

³ POSL, Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois.

2. - UN RÉSULTAT ÉLECTORAL QUI JOUE EN LORRAINE ET AU LUXEMBOURG À FRONT RENVERSÉ SAUF DANS LA PARTIE FRONTALIÈRE

2.1. - Un vote au caractère sociologique apparemment bien marqué

Les résultats du vote lorrain au référendum sur la Constitution européenne ont fait figure de nouveau séisme électoral dans une région marquée par l'ancrage européen et la réalité transfrontalière. La région Lorraine faisait même figure avec l'Alsace, la Bretagne, l'île de Luxembourg et Rhône-Alpes des cinq régions métropolitaines qui, avec les départements d'outre-mer, avaient permis la victoire du « oui » en 1992, à l'occasion du référendum sur le traité d'Union européenne.

Le vote lorrain a traduit au contraire en 2005 un véritable sentiment de défiance à l'égard de la construction européenne évoluant de trois « oui » et un « non » (le département des Vosges) en 1992 à quatre « non » massifs en 2005, les Lorrains ayant rejeté le traité avec 56.43% des voix. Ce résultat est d'autant plus significatif que la participation électorale a été forte pour un scrutin européen : avec 67.8%, elle s'est située légèrement en retrait de la moyenne nationale de deux points mais pratiquement au même niveau que celle recueillie à l'occasion du référendum de Maastricht (68.7%). Ce résultat semble également paradoxal dans la mesure où durant cette période, le travail frontalier a véritablement explosé vers le Luxembourg : alors que les Lorrains n'étaient que 3000 à travailler au Grand-duché en 1992, ils sont près de 60 000 à franchir chaque jour la frontière en 2005 sans compter les 23 000 frontaliers lorrains qui se rendent quotidiennement en Sarre et dans le Palatinat.

A l'échelle cantonale (fig. 1), la géographie électorale traduit bien l'ampleur du renversement qui s'est opéré en un peu plus d'une décennie : alors qu'en 1992, 108 cantons sur 157 (soit plus des deux tiers) affirmaient leur adhésion au projet d'union européenne, 23 cantons seulement ont approuvé le projet de traité constitutionnel treize ans plus tard. Le sillon mosellan a constitué ainsi le seul axe de résistance au vote de refus du traité et ne paraît même conforté que dans les grandes villes (Thionville, Metz et Nancy) et dans quelques banlieues résidentielles des métropoles régionales. Il contribue toutefois à renforcer le contraste électoral du vote pro-européen déjà constaté en 1992 en faveur des grandes villes même si le vote d'adhésion a été plus mesuré à Thionville et Metz (avec 51 et 53% des voix) qu'à Nancy, qui s'est fait le champion du « oui » avec plus de 60% des voix. Mais alors que les analyses électorales (fig. 4) tendaient en 1992 à marteler cette opposition entre le monde des villes et celui des campagnes qui avait plutôt tourné le dos au traité de Maastricht (Crique, 1994⁴), les résultats de la nouvelle consultation électorale de 2005 ont mis plutôt en exergue l'opposition sociologique entre le vote des catégories populaires et celui des populations diplômées⁵ (fig. 2 et fig. 6). Le vote de refus du projet de traité constitutionnel a gagné ainsi de larges franges urbaines : des 8 villes lorraines qui en 1992 avaient approuvé le traité de Maastricht, seules quatre d'entre-elles ont voté dans le même sens à l'occasion du référendum de Mai 2005 : en dehors des trois métropoles régionales déjà citées, seule Sarrebourg a approuvé le traité constitutionnel avec 56.2% des voix. Toutes les autres villes lorraines ont voté « non », certaines même de manière

⁴ Le professeur Etienne Crique faisait ainsi remarquer qu'en 1992, en dehors d'Épinal (qui avait refusé le traité à 55%, le maire Philippe Séguin étant à ce moment l'un des champions du « non » à Maastricht sur le plan national), le « oui » avoisinait ou dépassait parfois les 60% dans la plupart des grandes villes lorraines : Metz, Nancy, Thionville, Verdun, Bar-le-Duc, Longwy, Forbach, Saint-Avold, Sarrebourg, Sarreguemines, ainsi que les banlieues de Metz et Nancy, qu'elles soient résidentielles ou ouvrières. Les cantons les plus ruraux (arrondissement de Château-Salins en Moselle, de Lunéville en Meurthe-et-Moselle, ceux de la Plaine dans les Vosges ou de l'ouest meusien) avaient alors majoritairement voté « non ».

⁵ Voir à ce sujet, les différents sondages sortis des urnes notamment l'enquête réalisée le 29 Mai 2005 par IPSOS- le Figaro-France 2-Europe 1 à partir d'un échantillon de 3355 personnes et qui montre que 79% des ouvriers et 71% des chômeurs ont voté « non » alors que les étudiants et populations de niveau bac +2 et bac + 3 ont voté en faveur du traité respectivement à 54 et 64%.

Éric AUBURTIN

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

massive comme Lunéville et Longwy à 60%, et même Joeuf à 72%. L'opposition sociologique se manifeste avec plus d'acuité encore à l'échelle communale ou intercommunale au sein d'un même territoire : ainsi, les communes résidentielles de l'ouest messin (Plappeville, Longeville-les-Metz, Ban Saint Martin) dans le canton de Woippy ont voté «oui» à près ou plus de 60% quand la ville même de Woippy, de tradition plus ouvrière, a voté «non» à plus de 62%. La même dichotomie électorale peut également être constatée dans la banlieue de Nancy où les petites communes marquées par un passé ouvrier telles que Tomblaine, Dieulouard et Champigneulle ont dit non à plus de 60% alors que les communes résidentielles de Vandoeuvre, Laxou et Villers-lès-Nancy ont approuvé le traité avec 52 à 61% des voix.

Au Grand-duché, le meilleur score du «oui» (68,3%) est quant à lui enregistré à Strassen, une des nombreuses communes «aisées» situées autour de la Ville de Luxembourg. Kopstal, dans le canton de Capellen, est la seule commune du Sud à se hisser parmi les dix meilleurs scores du «oui». A nouveau, la structure sociale de cette commune fortuitement rattachée à la circonscription du Sud explique ce comportement électoral particulier.

La répartition de la population ouvrière (fig. 2) fait apparaître très clairement en Lorraine comme au Grand-duché que là où le monde ouvrier est le plus présent, le niveau du «non» a été le plus important comme le taux de chômage (fig. 3) est négativement corrélé au niveau du «oui» en 2005 dans le Sud du pays et positivement autour de Luxembourg-ville. Le même constat peut être dressé en Lorraine.

Par ailleurs, si la carte de la répartition des employés et des fonctionnaires luxembourgeois (fig. 8) correspond de manière relativement étroite avec celle du vote en faveur du traité constitutionnel, il faut distinguer le vote des fonctionnaires et des travailleurs indépendants (fig. 7) plutôt favorables au traité, deux catégories qui craignent le moins pour leur emploi dans la perspective de libéralisation de nouveaux secteurs de l'économie, alors que les employés du secteur public ont une propension plus grande à voter «non» que ceux du secteur privé, l'ouverture d'emplois publics aux ressortissants communautaires étant considérée par eux comme une menace directe pour la conservation de leur emploi.

2.2. - Les anciens bastions industriels sont devenus les nouveaux champions du « non »

Le phénomène sans doute le plus significatif est la corrélation étroite que l'on peut observer entre les anciens bastions ouvriers et industriels en difficulté et le vote de défiance qu'ils ont exprimé à l'égard d'une construction européenne jugée trop libérale et contraire à leurs attentes (fig. 1 à 3). A ce sujet, la crise du textile vosgien et la fermeture de nombreuses filatures ont largement contribué à étoffer le «non» vosgien d'autant que le maire de Saint-Dié, Christian Pierret, s'était également fortement impliqué en ce sens. Dans les fiefs du textile, comme dans les zones particulièrement industrialisées, le refus du traité constitutionnel dépasse même parfois très largement les 60 % comme à Golbey (63,10 %) Contrexéville (66,99 %), Lamarche (69,85 %) pour culminer même à plus de 70 % comme à Celles-sur-Plaine (71,4 %) ou à Anould (72,13 %).

Le cortège de nouvelles fermetures d'usines dans les anciens bastions de la première et deuxième révolution industrielle comme Daewoo à Mont Saint Martin en 2003 (et déjà JVC et Panasonic en 1997), les délocalisations et les licenciements (Ronald et Scholtès vers la Pologne, Smart,...) ont ainsi contribué à fragiliser la confiance que les citoyens avaient mis dans l'Europe pour assurer la reconversion de territoires touchés durement par la fin de l'activité minière et sidérurgique. La progression du vote «non» de 13 à 16 points dans le secteur du Pays Haut, (fig. 5) traduit en effet la défiance de ces populations envers une Europe qui leur est familière mais qui n'a pas réussi selon eux à les tirer de l'ornière dans laquelle elles se trouvent. Ces territoires, en plus de crises industrielles à répétition

subissent également une insécurité immobilière très forte étant donné la menace que fait peser l'arrêt de l'activité minière sur la stabilité du sous-sol des communes concernées⁶.

2.3. - Le vote frontalier est devenu largement contestataire

Alors qu'en Lorraine, en 1992, le vote frontalier était très largement acquis à la cause européenne entre 55 et 65% des voix, la même bande frontalière de Stenay à Bitche a voté dans des proportions symétriques inverses en 2005. Le niveau élevé de l'abstention (plus de 54%) tout le long de la bande frontalière traduit bien également la désaffection croissante des résidents de la frontière à l'égard de la construction européenne alors qu'en 1992, elle ne dépassait les 50% que pour les parties frontalières des anciens bassins miniers.

En 2005, seuls les cantons du pays «des trois frontières» (Thionville-Est, Sierck-les-Bains, Cattenom) ont apporté un maigre soutien au projet de traité constitutionnel avec un peu plus de 52% des voix. Une grande partie de ces communes rurales sont devenues de véritables banlieues dortoirs de Luxembourg et développent ainsi une véritable rente immobilière qui profite surtout aux jeunes cadres venus s'y installer pour réduire la distance de leur déplacement professionnel vers le Grand-duché.

La carte des résultats électoraux (fig. 1) révèle également pour le Luxembourg de nets contrastes entre le Sud et le reste du pays. En fait, si seules neuf des 118 communes se sont prononcées majoritairement pour le «non», avec 58% des suffrages, elles représentent aussi plus de 20% de la population du pays. Sept d'entre elles sont situées dans le canton d'Esch-sur-Alzette, le long de la frontière française : Rumelange, Differdange, Esch-sur-Alzette, Kayl, Sanem, Pétange et Schifflange. Ce résultat corrobore ainsi celui des élections européennes de juin 2004, scrutin pour lequel plus d'un tiers des électeurs luxembourgeois jugeaient que l'intégration européenne allait «trop loin». Ces communes qui votent traditionnellement à gauche (bien que les maires n'y soient pas tous socialistes mais aussi chrétiens-sociaux ou du Parti démocrate) ont été fortement influencées par les arguments des militants du camp du «non» issus en grande partie du monde ouvrier.

Toutefois, si le «radicalisme» du Sud luxembourgeois peut être imputé en partie au malaise social et aux craintes liées aux risques de délocalisations, il revêt aussi un caractère plus ancien qui s'explique par son passé industriel et aux conditions de vie et de travail liées à des collectifs importants. Cette tradition frondeuse s'est ainsi traduite par la participation des communes ouvrières de Rumelange à Wiltz aux grands mouvements de grève de 1917, 1919 ou 1937 : ainsi, les niveaux élevés du «non» à Differdange ou Rumelange peuvent aussi largement s'expliquer par l'implantation ancienne et durable du Parti communiste, qui avait déjà manifesté au nom d'une tradition anticléricale et républicaine, son opposition aux référendums de 1919 et 1937.

Dans le Nord et dans l'Est, deux autres communes, beaucoup plus petites, ont voté contre le Traité. Il s'agit des communes d'Esch-sur-Sûre (où le «non» est proche des 60%) et de Beaufort, dont le point commun est de compter un centre pour réfugiés politiques sur leur territoire.

Même à l'échelle de l'aire urbaine transfrontalière du Pôle Européen de Développement, où 40% des actifs occupés sont employés dans l'une des communes de la zone considérée (fig. 9), et près de 25% dans la seule partie luxembourgeoise, six communes sur cinquante-trois ont enregistré un vote positif, quatre du côté luxembourgeois (Mondercange, Reckange et Bascharage) et deux du côté français : Chenières et Ugny (fig. 10) ; si la corrélation avec les cartes illustrant la répartition de la population ouvrière et la part de la population active au chômage apparaît comme particulièrement révélatrice au premier abord (fig. 11 et fig. 12), il faudrait néanmoins recourir à d'autres méthodes d'analyse géostatistique pour établir des comparaisons fiables en matière de données qualitatives

⁶ Voir la carte publiée par JM Gehring et E Auburtin sur « les lieux et aires de difficulté en Lorraine » in Mosella, Tome XXVIII, n°1-2 – 2003, p.22.

(Badariotti, 2004). On s'en tiendra ici à relever, par simple association visuelle, que le caractère sociologique du vote transcende la réalité frontalière et ce malgré le différentiel fiscal et économique dont profite la partie luxembourgeoise. Les craintes liées aux délocalisations et aux pertes d'emploi qu'elles peuvent induire sont ainsi largement ressenties des deux côtés de la frontière : les Luxembourgeois craignent la perte de leurs avantages comparatifs quand les Lorrains du Pays Haut manifestent de nouvelles inquiétudes quant à un nouveau cycle de fermetures d'usines. Si les angoisses exprimées par certaines populations frontalières se traduisent sur la carte par d'importants effets de synergie électorale, les sentiments exprimés traduisent le caractère désormais asymétrique que représente la frontière pour les uns ou les autres. Une enquête (Donzel, 2004) réalisée pour le compte de l'Association transfrontalière du Pôle Européen de Développement a bien montré que la fermeture des mines et de la sidérurgie avait provoqué pour cette population «l'effondrement d'un rêve» créant les conditions d'une véritable rupture sociologique au point de transformer par le travail frontalier son style de vie et la perception de la frontière. Au sein même de l'agglomération transfrontalière, les tendances centrifuges et les effets de concurrence territoriale l'emportent au profit d'une dynamique luxembourgeoise et au dépend d'un projet véritablement fédérateur.

3. - LA FRACTURE SEMBLE AUSSI ÊTRE DEVENUE POLITIQUE

Les Lorrains n'ont pas été très enclins à suivre les consignes de vote fixées par les principaux états-majors politiques au niveau national comme par l'essentiel de leur base parlementaire au niveau régional : sur les 36 parlementaires que compte la Lorraine, 23 députés et 13 sénateurs, seuls six d'entre eux, politiquement très divers, se retrouvent en phase avec le verdict des urnes. Dont le président de la Région, Jean-Pierre Masseret, qui avait très tôt fait part de son choix. En Meurthe-et-Moselle, ils sont trois à tirer leur épingle du jeu, la sénatrice communiste Evelyne Didier dans le nord, le député UMP François Guillaume dans le Lunévillois, de même que le sénateur UMP Jacques Baudot. En Meuse, le député PS Jean-Louis Dumont avait appelé à voter non, tout comme le maire de Verdun, Arsène Lux. Et en Moselle, le sénateur Jean-Louis Masson (DVD) avait été l'un des deux parlementaires à mener campagne pour le non.

Le rôle des comités nationaux en faveur du «non» a rencontré de bien plus vifs succès que les tenants du «oui». «Ainsi, à Jarny [qui a voté à 68% contre le projet de traité constitutionnel], il y a eu cinq à six meetings pour le non et un seul pour le oui qui a péniblement rassemblé vingt personnes»⁷. Le maire de Commercy, François Dosé, n'a pas davantage réussi à convaincre ses administrés de voter en faveur du projet de traité et ce malgré le renfort de ténors du PS comme Catherine Trautmann ou Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Les villes de gauche ont d'ailleurs très majoritairement refusé le traité constitutionnel et montrent à quel point la mobilisation des électeurs socialistes et communistes opposés au traité a pesé dans le résultat final.

La fracture politique ne se manifeste pas seulement entre les notables régionaux et les citoyens électeurs, la corrélation étroite entre l'agrégation des votes protestataires enregistrée aux scrutins nationaux précédents, notamment celui des élections présidentielles ou législatives de 2002⁸ et le vote négatif au référendum sur le projet de traité constitutionnel est révélatrice d'un malaise politique beaucoup plus profond. Le rejet du traité constitutionnel ne doit ainsi pas seulement s'analyser comme une crise de confiance dans le personnel politique au niveau national ou local, mais davantage comme la mobilisation de multiples identités en crise (notamment l'identité ouvrière mais aussi l'identité nationale) confrontées aux défis de l'ouverture et de l'intégration européenne dans

⁷ Article du Républicain Lorrain, « Nancy fait oui à part », supplément consacré à l'analyse du scrutin, 30 Mai 2005.

⁸ Voir à ce sujet, les cartes 9, 10 et 11 et les analyses publiées par JM Gehring et E Auburtin in Mosella Tome XXVIII, n°1-2 – 2003, p.13-14.

un espace de plus en plus mondialisé où les concurrences entre territoires et populations inter-frontalières comme infrarégionales se sont davantage accrues.

Cette crise de confiance européenne transcende aussi la frontière entre la Lorraine et le Grand-duché de Luxembourg. Le vrai clivage qui traverse le pays en ce début du millénaire divise la nation entre ceux qui participent au pouvoir (politique, économique) d'une manière ou d'une autre, en voient les avantages, et ont donc intérêt à le pérenniser – aussi celui du Luxembourg en Europe, voire celui de l'Europe dans le monde –, et ceux qui en sont exclus et protestent contre cet état de fait.

CONCLUSION

L'analyse électorale des résultats du référendum sur la Constitution européenne de part et d'autre de la frontière franco-luxembourgeoise a permis de montrer malgré des résultats en apparence contradictoires, à quel point ces derniers traduisent les craintes et l'exaspération des populations qui se pensent comme les laissés pour compte du processus de mondialisation et d'eupéanisation.

A ce titre, si la frontière contribue à créer un différentiel fiscal, social et salarial dont profite certaines catégories de populations frontalières, si le flux généré par cette discontinuité socio-économique constitue une source d'emploi essentielle pour l'économie grand-ducale et permet d'amoindrir les effets d'un chômage persistant côté lorrain, les Lorrains comme les Luxembourgeois qui ont voté «non» l'ont fait aussi par crainte de nouvelles dérégulations sur le marché de l'emploi dans un contexte d'élargissement vers l'Est de l'UE et de mise en concurrence accrue, les Luxembourgeois craignant de perdre en plus leurs avantages comparatifs sur un plan social ou fiscal.

Si les relations franco-luxembourgeoises s'inscrivent dans un cadre transfrontalier de proximité, la frontière en se dé-fonctionnalisant induit une nouvelle distance sur le lieu de travail entre le travailleur frontalier étranger et le salarié luxembourgeois et traduit aussi un certain nombre de crispations identitaires nouvelles :

- Le frontalier lorrain ou allemand est ainsi perçu comme une menace nouvelle avec un taux de chômage qui a doublé au Grand-duché ces dernières années, dans un contexte de concurrence accrue sur le marché du travail (près de 50% de la main d'œuvre employée au Grand-duché est composée d'étrangers ressortissants de l'UE ou de frontaliers).
- La langue constitue d'ailleurs un facteur d'ouverture/fermeture supplémentaire sur le marché du travail luxembourgeois (la connaissance du luxembourgeois sur un marché du travail pourtant multilingue mais aussi très segmenté est désormais exigée).
- Le travail frontalier devient une variable d'ajustement sur le marché du travail luxembourgeois (si 7% des emplois luxembourgeois sont des emplois intérimaires, 70% de ces emplois sont occupés par des frontaliers).
- La pression sur les prix du marché de l'immobilier (prix multiplié par deux dans le Pays-Haut entre 1998 et 2004) est certes favorable aux primo-arrivants mais se fait au détriment des populations autochtones qui n'ont plus les moyens d'accéder à la propriété.
- Pour les communes lorraines frontalières, le résidentiel ne constitue pas à lui seul un levier de développement économique suffisant pour faire face à la demande accrue de nouveaux équipements (la taxe d'habitation constituant parfois la seule ressource fiscale pour des communes rurales).

La frontière est devenue un lieu d'échange sur un plan marchand, professionnel, résidentiel, et même électoral mais l'ouverture transfrontalière en particulier, la construction européenne en général font l'objet de nouvelles craintes si celles-ci ne sont pas mieux encadrées et régulées et ce même si les demandes s'expriment parfois de manière contradictoire, d'autant que le fossé s'accroît aussi entre les populations qui tirent profit du

Éric AUBURTIN

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR
DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

différentiel et ceux qui le subissent démultipliant ainsi les risques de fragmentation identitaire même au cœur de la partie européenne la plus anciennement intégrée.

Le « non » lorrain et luxembourgeois traduit moins finalement le rejet de l'idée européenne que les inquiétudes ou le désarroi des populations fragilisées par la conjoncture économique. A ce titre, on rejoint ici la demande exprimée par R Brunet : l'aménagement d'un territoire transfrontalier consiste d'abord à en ménager les effets-frontière : le résultat du vote au référendum traduit ainsi principalement du côté français la réalité d'un territoire en crise dont les effets dévastateurs ne cessent de s'intensifier en l'absence d'une véritable dynamique endogène à un moment où les pratiques et les références frontalières évoluent, où de nouvelles mobilités sociales et professionnelles se mettent en place.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBURTIN E., Dynamiques et représentations transfrontalières de la Lorraine, thèse de doctorat en Géographie spécialité géopolitique, Université Paris 8, 2002, 753p.
- AUBURTIN E., GEHRING J.M., Géographie électorale de la Lorraine en 2002, permanences et mutations, Mosella, Tome XXVIII, n°1-2, 2003, p.5-26.
- BADARIOTTI D., De la comparaison des cartes électorales, Cybergéo, Cartographie, Imagerie, SIG, article 267, mis en ligne le 05 avril 2004, modifié le 29 juin 2007. URL : <http://www.cybergeo.eu/index3670.html>.
- BRUNET R., Territoires de France et d'Europe, Raisons de géographe, Belin, 1997, 320 p.
- CRICQUI E., les Lorrains approuvent Maastricht in DELL'ERA D., SERVRANCKX P. (dir), la société lorraine, INSEE Lorraine, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1994, p. 143-145.
- DONZEL J., Analyse du sentiment d'appartenance des habitants de l'agglomération du PED, rapport d'étude menée par Axense Conseil en convention avec l'Association transfrontalière du Pôle Européen de Développement, 2004, 154 p.
- DUMONT P., FEHLEN F., KIES R., POIRIER P., Le référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, rapport élaboré pour la Chambre des Députés, STADE - Études sociologiques et politiques sur le Luxembourg, Université du Luxembourg, Luxembourg, février 2007, 212p.
- Est Républicain, Républicain lorrain*, spécial référendum, analyse des résultats, édition du 30 Mai 2005.
- HANSEN J, Leçon de démocratie, d'Lëtzebuerger Land, 15 Juillet 2005.
- HILGERT R., Die Hierarchie der Europabegeisterung, d'Lëtzebuerger Land, 15 Juillet 2005.
- ILRES, RTL, Flash Eurobaromètre, La constitution européenne, sondage post-référendum au Luxembourg, juillet 2005, 65p.

Éric AUBURTIN

APPROCHE ÉLECTORALE DU SENTIMENT EUROPÉEN DES LORRAINS ET DES LUXEMBOURGEOIS À PARTIR DE L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE